

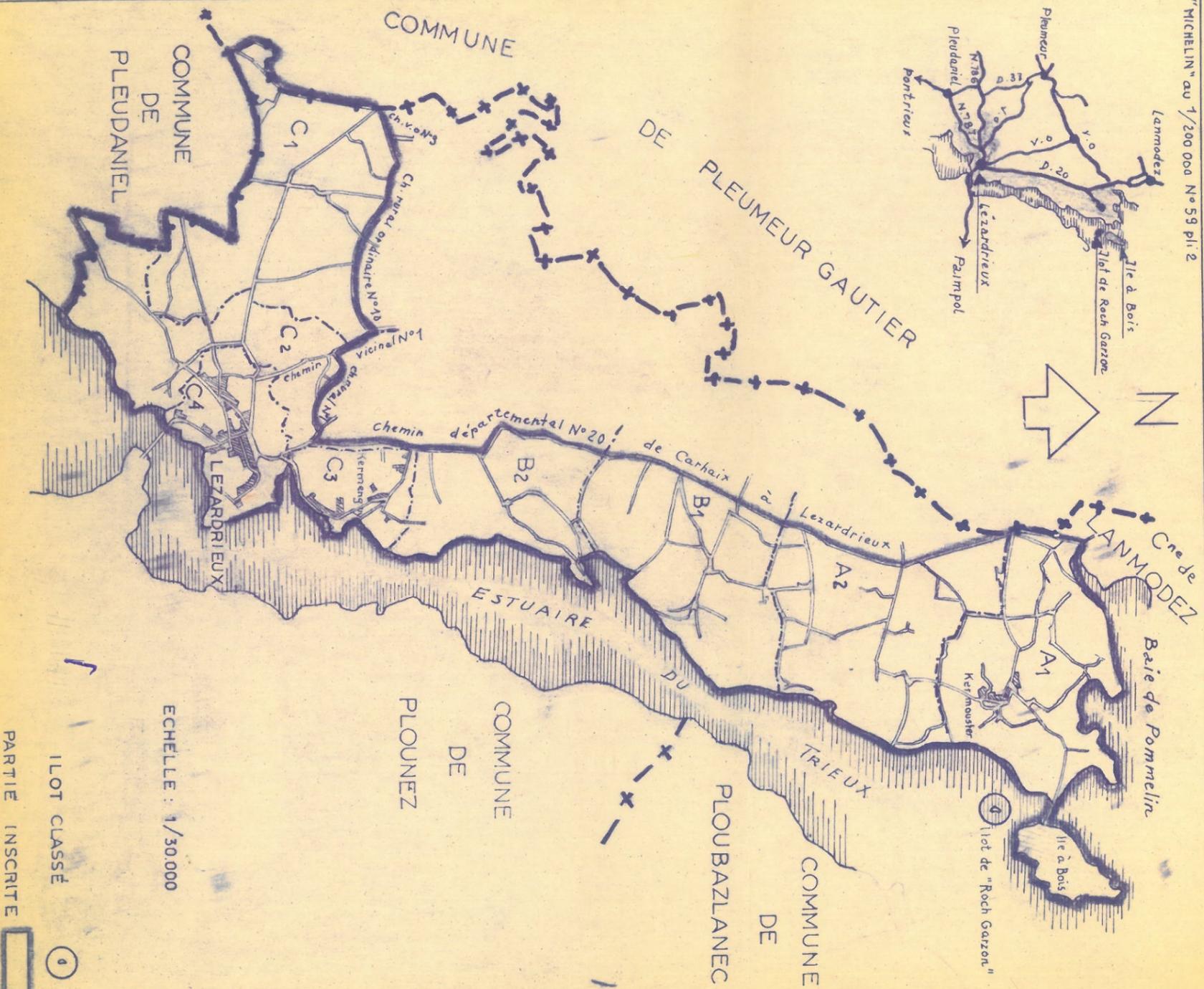
COTES-DU-NORD

LEZARDRIEUX

CANTON : CHEF LIEU
ARRONDI : LANNION

RIVE OUEST DE L'ESTUAIRE DU TRIEUX, ILE A BOIS, LOT DE "ROCH GARZON"

"MICHELIN" au 1/200 000 N° 59 pli 2



ECHELLE : 1/30.000

LOT CLASSE

PARTIE INSCRITE

Est classé parmi les sites pittoresques du département des COTES-DU-NORD, l'ensemble formé sur la commune de LEZARDRIEUX par l'îlot de "ROCH GARZON", non cadastré, appartenant à l'Etat.

(Arrêté du 27 Mars 1958)

L'île à Bois, située à l'embouchure du Trieux, en la commune de LEZARDRIEUX (Côtes-du-Nord) et appartenant à M. Levalre, au château de la Montée, à Charriis (Nièvre) est inscrite à l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930.

(Arrêté du 26 Mai 1937)

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques du département des Côtes-du-Nord l'ensemble formé sur la commune de LEZARDRIEUX par la rive ouest de l'estuaire du Trieux et ses abords, et délimité comme suit : - Le rivage de la mer depuis la Baie de Pommelin, la rive ouest de l'estuaire du Trieux, la limite de la commune de Pleudaniel, puis celle de la commune de Pleumeur-Gautier, le chemin vicinal ordinaire n° 3, le chemin rural ordinaire n° 10, le chemin vicinal n° 1, le chemin rural ordinaire n° 7, le chemin départemental n° 20, la limite de la commune de Lannodéz jusqu'à la baie de Pommelin.

(Arrêté du 26 Mai 1965)